

# DIVISION DES AFFAIRES CIVILES

## MANDAT

La Division des Affaires Civiles (DAC) travaille au rétablissement de la confiance au sein des communautés locales à travers :

- L'appui à la cohésion sociale, la prévention et la réduction des conflits (gestion et atténuation des antagonismes) ;
- Le rétablissement de la confiance entre la population et les autorités locales dans le cadre de l'extension de l'autorité de l'Etat ;
- Le renforcement des capacités de la société civile à accéder et à s'engager plus efficacement dans le processus et les mécanismes pour la consolidation de la paix et pour la réconciliation nationale ;
- Des interactions directes et constantes avec les communautés dans les zones reculées où ses agents (les assistants de liaison communautaire) sont déployés, ainsi que des échanges de proximité sur des questions d'intérêt des communautés, incluant les causes profondes des conflits afin de les porter à l'attention des acteurs clés (MINUSMA, autorités nationales ou locales et autres partenaires...) pour leurs résolutions, contribuant ainsi à placer les besoins prioritaires des communautés dans l'agenda pour la paix.



## Les tâches régulières de la section

- Contribuer à prévenir et gérer les conflits inter et intracommunautaires, en appui des initiatives des autorités locales, en créant des espaces réguliers de dialogue et de concertation, en maintenant une relation privilégiée avec les représentants des communautés, et en les encourageant à trouver des solutions pacifiques à leurs différends ;
- Renforcer les capacités et le rôle de veille citoyenne de la société civile, particulièrement des jeunes et des femmes, en soutenant leur participation à la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali ;
- Faciliter le redéploiement des autorités locales (administrations déconcentrées et autorités intérimaires) en contribuant à renforcer leurs liens avec la population, en facilitant la restauration et l'extension de l'autorité de l'Etat et en soutenant les efforts de participation citoyenne dans la bonne gouvernance et la démocratie.

## Résultats :

- Renforcement des capacités des structures régionales et locales de gestion des conflits inter et intracommunautaires et amélioration du système d'alerte précoce et des mécanismes de mobilisation et de protection des civils : les Equipes régionales d'appui à la réconciliation (ERAR) et le Comité communal de réconciliation (CCR) ;
- Appui au redéploiement progressif de l'administration dans le nord et le centre du Mali, avec un renforcement des capacités du corps préfectoral sur les questions d'administration publique ;
- Renforcement des capacités des représentants des collectivités territoriales et de la société civile pour une gouvernance inclusive, afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales.
- Parrainage de 46 projets à effets rapides (QIP) encourageant la confiance dans le processus de paix ainsi que de 12 projets financés par le fonds fiduciaire, et 29 autres à travers les fonds programmatiques et complémentaires de la Mission pour l'appui à la cohésion sociale, le redéploiement de l'administration malienne dans les zones où la sécurité est volatile et le renforcement des capacités de la société civile. La DAC supervise également un projet financé par des fonds extrabudgétaires du Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide.